

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 027/2023

A la Fondation Maman Yamba Kazadi « FOMYAK »

Après avoir reçu la convention n°7374/PDL-145T/BCECO/DG/DPM/AAS/2022/SC, conclue avec le Bureau Central de Coordination « BCECO », pour un montant total hors taxe de dollars américains deux millions trois cent soixante mille sept cent septante-huit, septante-cinq centimes (USD 2.360.778,75) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit dollars américains seize mille cinq cent vingt-cinq, quarante-cinq centimes (USD 16.525,45).

Fait à Kinshasa, le 07/03/2023.

Pour servir de preuve que de droit

Directeur Administratif et Financier



Pour le Directeur Général ai empêché
Hubert KADIMA ILUNGA
Directeur-Coordonnateur

des Services Rattachés au Directeur Général